

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trente et un mars deux mil vingt six à 20h30, suivant convocation en date du vingt cinq mars deux mil vingt six, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

**Étaient présents :** Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr CHARIAL, Mme COOLS, Mme SAMY, Mr LEROUSSEAUD et Mr MONTHEIL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 25 mars 2026

**Secrétaire de séance :** Mr CHARIAL

#### **Délibération 2026/016 en date du 31 mars 2026**

#### **Election du délégué communal au Secteur Territorial Energies du SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne)**

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SEHV, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire, parmi les membres du Conseil Municipal, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au SEHV.

Le SEHV est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale.

Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques.

Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales article L. 5721-2 ;

**Vu** l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20260331-2026-016-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

**Considérant** la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité, conformément au § 2 du I de l'article L. 5211-7, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Votants : 7                      Bulletins blancs : 0                      Exprimés : 7

Se présente :                      Délégué :                      Mr BOUTY Serge

Obtient des suffrages :

Délégué :                      Mr BOUTY Serge                      7 voix

Mr BOUTY Serge est désigné pour représenter la commune de DOMPS au Secteur Territorial d'Énergies Sud-Est du SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 31 mars 2026

Le Maire

